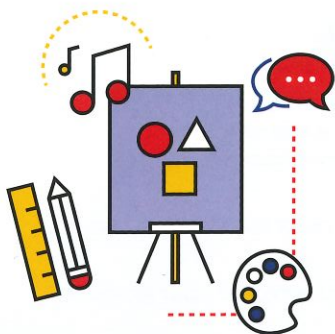


**Complémentaire, deux outils
sont mis en place dès la 1^{re} maternelle
pour soutenir la réussite de chaque élève,
dès le plus jeune âge**



1. Le DAccE (dossier d'accompagnement de l'élève), un outil qui assure le suivi pédagogique de votre enfant

Avantages

- Favoriser le dialogue entre les parents et l'équipe éducative.
- Assurer un meilleur suivi des apprentissages et soutenir la réussite en cas de difficulté.
- Accompagner les enfants dans leurs parcours, même en cas de changement d'école.

www.enseignement.be/dacce



2. La procédure de maintien exceptionnel en 3^e maternelle

Au terme de sa 3^e maternelle, votre enfant poursuivra automatiquement son cursus scolaire vers l'enseignement primaire. Cependant, s'il ne maîtrise pas suffisamment les attendus définis dans le niveau d'enseignement maternel, vous pouvez vous-mêmes introduire une demande de maintien en 3^e maternelle via le DAccE. Votre demande sera ensuite complétée par l'avis de l'école et celui du centre PMS, avant d'être examinée par le Service général de l'Inspection.



Ce dépliant existe dans d'autres langues.

English, Nederlands, Deutsch,
العربية, Polski, Türkçe.

Éditeur responsable : Quentin David,
Administrateur général de l'Enseignement ff.,
avenue du Port 16, 1080 Bruxelles.

Votre enfant est en maternelle ?

Découvrez son parcours au sein du tronc commun !



Le **tronc commun**, c'est un parcours d'apprentissage commun à tous les élèves, de la 1^{re} maternelle à la 3^e secondaire

Au sein du tronc commun, le rythme de progression de chaque élève est respecté grâce à des évaluations formatives plus régulières permettant aux équipes éducatives, renforcées, de mieux identifier les besoins des élèves : besoins de consolidation ou de dépassement de la matière pour les uns, besoins de remédiation pour d'autres. Identifier ces besoins permet une prise en charge adaptée de chaque élève. Les élèves en difficulté font l'objet d'un suivi immédiat ; tout est mis en œuvre pour soutenir la réussite et réduire le redoublement.

Le tronc commun propose les mêmes outils à tous les élèves. Il leur offre les mêmes chances et opportunités de devenir des citoyens actifs et épanouis à travers un enseignement émancipateur, connecté aux enjeux contemporains. L'école du tronc commun ne laisse personne au bord du chemin et favorise une orientation positive tout au long de la scolarité.

**Ce parcours commence à l'école maternelle,
la première étape de la scolarité,
le lieu où l'enfant devient un élève et
où il construit durablement sa relation à l'école**

L'école maternelle est donc un maillon essentiel dans la construction d'une scolarité réussie. Le Pacte pour un Enseignement d'excellence a fait du renforcement de la qualité de l'enseignement maternel une priorité :

- De 2017 à 2019, c'est d'abord l'encadrement qui a été renforcé : plus de professeurs, de puériculteurs, de psychomotriciens permettent de mieux soutenir les enfants.
- À partir de 2019, l'accès à l'enseignement maternel a été favorisé par les mesures relatives à la gratuité scolaire.
- L'apprentissage de la langue d'enseignement a été renforcé pour les élèves qui en avaient besoin.
- Depuis 2020, l'âge de l'obligation scolaire a été avancé à 5 ans.
- Le cadre des apprentissages a été profondément transformé : un référentiel commun balise les contenus enseignés à tous.





Renforcement des cours

- Renforcement des savoirs de base (français, mathématiques, sciences, etc.).
- En Wallonie, apprentissage d'une première langue moderne dès la 3^e primaire, comme c'était déjà le cas à Bruxelles et dans les communes à facilités, et apprentissage d'une deuxième langue moderne dès la 2^e secondaire.
- Augmentation des heures d'éducation physique et à la santé dès la 5^e primaire.

Généraliser de nouvelles matières ou démarches qui n'étaient pas abordées de façon systématique dans toutes les écoles jusqu'ici



- Éveil aux langues de la 1^{re} maternelle à la 2^e primaire.
- Formation manuelle, technique, technologique et numérique.
- Parcours d'éducation culturelle et artistique.
- Formation économique et sociale.
- Langues anciennes pour tous en 2^e et 3^e secondaire.
- Travail sur l'orientation et la découverte du monde professionnel.
- Valorisation de compétences transversales telles que la créativité et l'esprit d'entreprendre.



Ce dépliant existe dans d'autres langues.

English, Nederlands, Deutsch, العربية, Polski, Türkçe.

Éditeur responsable : Quentin David,
Administrateur général de l'Enseignement ff,
avenue du Port 16, 1080 Bruxelles.

Votre enfant entre en 1^{re}, 2^e, 3^e ou 4^e primaire ?

Découvrez son parcours au sein du tronc commun !



Le **tronc commun**, c'est un parcours d'apprentissage commun à tous les élèves, de la 1^{re} maternelle à la 3^e secondaire qui vise à :

- Offrir les mêmes chances de réussite à tous en proposant de nouveaux outils pour permettre aux équipes éducatives de mieux suivre le rythme de progression de chaque élève.
- Moderniser les contenus d'apprentissage en connectant les référentiels de compétences aux enjeux contemporains et en renforçant les exigences.
- Diversifier les expériences et découvertes des élèves dans l'optique d'en faire des citoyens émancipés et de faciliter leurs futurs choix d'orientation.

3 LEVIERS POUR SOUTENIR LA RÉUSSITE

1. **Différenciation et accompagnement personnalisé pour tous les élèves**

La présence d'un deuxième enseignant en classe pendant 2 à 4 périodes par semaine permet de mieux répondre aux besoins et aux difficultés des élèves en offrant un accompagnement personnalisé à chacune et chacun d'entre eux – soutien, consolidation ou dépassement des apprentissages.

2. **Processus de suivi et accompagnement spécifique pour les élèves en difficulté**

Un suivi immédiat est prévu pour les élèves dont les difficultés persistent, à travers un soutien personnalisé et ajusté régulièrement à partir d'évaluations formatives.

3. **Dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE)**

Cet outil accompagne votre enfant tout au long de son parcours scolaire, même en cas de changement d'école. En cas de difficultés d'apprentissage persistantes, le DAccE favorise le dialogue entre les parents et les équipes éducatives.

Il sera accessible en ligne sur monespace.fw-b.be ; une copie papier peut également être obtenue auprès de la direction de l'école ou du centre PMS.

Le DAccE sera également l'outil de la nouvelle procédure de maintien des élèves, à propos de laquelle des informations détaillées sont disponibles via le lien suivant :



www.enseignement.be/maintien

